

# Document d'information tarifaire



Nom du prestataire de compte : Crédit Agricole Provence Côte d'Azur

Intitulé du compte : Compte de dépôt PARTICULARIERS

Date : 01 juillet 2025

- (1) Le présent document vous informe sur les frais d'utilisation des principaux services liés à un compte de paiement. Il vous aidera à comparer ces frais avec ceux d'autres comptes.
- (2) Des frais peuvent également s'appliquer pour l'utilisation de services liés au compte qui ne sont pas mentionnés ici. Vous trouverez des informations complètes dans le barème tarifaire 2025 [Principales conditions tarifaires applicables aux particuliers].
- (3) Un glossaire des termes utilisés dans le présent document est disponible gratuitement.

Service	Frais	
<b>Services de compte généraux</b>		
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone, fixe, SMS etc.) [Crédit Agricole en Ligne]	Par an	GRATUIT
	<b>Total des frais annuels</b>	GRATUIT
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS [Alerte SMS à la demande]	Par alerte	0,30 €
Tenue de compte	Par an	29,00 €
Commission d'intervention	Par opération	8,00 €
	Plafond mensuel	80,00 €
<b>Paiements (à l'exclusion des cartes)</b>		
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	En agence	4,50 €
	Par internet	GRATUIT
	Par opération	GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Par opération	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)		
<b>Cartes et espèces</b>		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) [Mastercard classique ou Visa Classic]	Par mois	3,85 €
	<b>Total des frais annuels</b>	<b>46,20 €</b>
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) [Mastercard classique ou Visa Classic]	Par mois	3,85 €
	<b>Total des frais annuels</b>	<b>46,20 €</b>
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) [L'Autre Carte]	Par mois	1,90 €
	<b>Total des frais annuels</b>	<b>22,80 €</b>
Retrait d'espèces (cas d'un retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Par opération	1,00 €
		A partir du 4 <sup>ème</sup> retrait par mois

<b>Autres services</b>	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement [SécuriCOMPTE Plus]	Par an
	24,00 €
<b>Offre groupée de services</b>	<b>Frais</b>
[Essentiel] (offre groupée la plus commercialisée*) comprenant comprenant :	Par mois
<b>Gestion du compte</b>	<b>Total des frais annuels</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Tenue de compte</li> <li>▪ Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement</li> <li>▪ E-relevé mensuel</li> </ul>	11 €
<b>Commission d'intervention</b>	132 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 commission d'intervention / an</li> </ul>	
<b>Moyens et opérations de paiement</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)</li> <li>▪ Envoi de la carte en pli simple à la demande du client</li> <li>▪ Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)</li> <li>▪ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque</li> <li>▪ Frais de refabrication de la carte perdue ou volée</li> <li>▪ Emission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent) ou d'un virement Instantané SEPA</li> <li>▪ Réception d'un virement SEPA ou d'un virement Instantané SEPA</li> <li>▪ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA</li> <li>▪ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA</li> <li>▪ Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA</li> <li>▪ Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client</li> <li>▪ Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur</li> <li>▪ Frais d'émission de 1 chèque de banque / an</li> </ul>	
<b>Retrait d'espèces par carte au moyen de la carte incluse dans l'offre</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En euro à un distributeur automatique de billets de la Caisse régionale Provence Côte d'Azur</li> <li>▪ En euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement</li> <li>▪ En euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement</li> </ul>	
<b>Paiement par carte par carte au moyen de la carte incluse dans l'offre</b>	

- En euro dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)
- Assurance de la Banque au Quotidien**
- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de vos moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus
- Merci pour l'info Essentiel (version numérique)**
- Accès au service de renseignements les experts de Merci pour l'info : 2 demandes par an
- Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de [www.mercipourlinfo.fr](http://www.mercipourlinfo.fr)
- Le magazine Merci pour l'info (12 numéros / an) et ses guides pratiques en version numérique.

\* offre commercialisée auprès de la clientèle majeure, sur les 12 mois précédents la date de conception de ce document d'information tarifaire ou sur la période de disponibilité des données en cas de changement d'offre. D'autres offres groupées sont disponibles.

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément.

#### Informations sur les services supplémentaires

Informations sur les frais afférents aux services dépassant le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services (à l'exclusion des frais énumérés ci-dessus)

Services	Frais
<b>[Offre Essentiel]</b>	
▪ Commission d'intervention : au-delà de 1 par an	Par opération 8 €
▪ Frais d'émission d'un chèque de banque : au-delà de 1 par an	Par opération 14 €

#### Offre groupée de services

[Offre spécifique clientèle en situation de fragilité financière en application de l'article L. 312-1-3 alinéa 2 du Code monétaire et financier - Compte à Composer Module Budget Protégé] comprenant :	Frais
	Par mois 1,00 € <b>Total des frais annuels 12,00 €</b>

- Socle du Compte à Composer**
- Tenue de compte
- Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) [Crédit Agricole en Ligne Vision option virement externe]
- Envoi carte à domicile (pour les renouvellements)
- Forfait des opérations courantes illimitées comprenant les opérations de virements SEPA, de prélèvements SEPA et de TIP SEPA
- Information premier prélèvement SEPA
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :
  - [alerte mensuelle essentielle - solde débiteur]
  - [alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement]

- Relevé de compte papier ou électronique (fréquence mensuelle)

et

#### [Module Budget Protégé]

- Ouverture et clôture de compte
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) [L'autre carte]
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : [alerte solde disponible] (fréquence hebdomadaire)
- Exonération pour l'ensemble des frais suivants :
  - Les commissions d'intervention
  - Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
  - Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
  - Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
  - Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
  - Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
  - Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
  - Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
  - Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
  - Ces plafonds mensuel et annuel incluent le plafond spécifique concernant les commissions d'intervention.
  - Pour les frais autres que les commissions d'intervention, une réduction de 50 % s'applique sur les conditions tarifaires en vigueur.
- 2 chèques de banque par mois
- Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)
- 1 changement d'adresse par an
- Versement d'espèces en agence
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Les prestations qui dépassent ce nombre seront facturées séparément.

#### Informations sur les services supplémentaires

Informations sur les frais afférents aux services dépassant le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services (à l'exclusion des frais énumérés ci-dessus)

Services	Frais
<b>[Compte à Composer Module Budget Protégé]</b>	
▪ Frais d'émission d'un chèque de banque : au-delà de 2 par mois	Par opération 14 €
▪ Changement d'adresse	Par opération Gratuit

**06/2025 | COMDEP622** - Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur (CA PCA), société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé Avenue Paul Arène - 83300 Draguignan Cedex, immatriculée au RCS de Draguignan sous le n° 415 176 072. Société de courtage en assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 005 753 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr). Titulaire de la carte professionnelle Transaction, Gestion Immobilière et Syndic n° CPI 83022021000000012 délivrée par la CCI du Var, bénéficiant de Garantie financière et Assurance Responsabilité Civile Professionnelle délivrée par CAMCA, 53 rue de la Boétie - 75008 Paris.